

l'oublie. La question est réellement bien trop importante pour être traitée de cette manière par l'une ou l'autre Chambre du Parlement. La Chambre doit être un comité d'hommes d'affaires et traiter les affaires du Parlement comme chacun de ses membres traite les siennes propres. De cette façon les affaires publiques seraient administrées comme elles doivent l'être, c'est-à-dire, économiquement et dans l'intérêt public. Dans ce service spécial des impressions il y a un gaspillage si évident, des dépenses si inutiles que je n'ai jamais pu m'expliquer jusqu'à présent pourquoi cet état de choses a été toléré d'année en année.

Il faudrait que les différents rapports fussent rédigés autrement qu'ils ne le sont avant d'être envoyés à l'imprimerie. Si une rédaction était faite au point de vue de l'économie, des milliers et des milliers de piastres pourraient être épargnées tous les ans. On pourrait employer à cette fin une couple de rédacteurs compétents.

Il y a plusieurs autres publications sur lesquelles je pourrais m'arrêter. J'en citerai une particulièrement. C'est une publication faite pour la Chambre des communes, et qui est fort dispendieuse. Le comité mixte des impressions s'en est occupé. C'est l'impression de l'index analytique du "Hansard" des Communes. J'ai examiné plusieurs fois cet index analytique, lorsque je siégeais dans cette Chambre et je l'ai soumis à plusieurs de mes collègues, et c'est à peine si une couple de ceux-ci savaient que cette publication existât. Deux fonctionnaires sont chargés de la préparation de cet index. Il faut qu'il soit traduit de l'anglais en français; puis livré à l'imprimerie; composé par les typographes et imprimé sous forme de livre. Il faut ensuite en corriger et reviser l'épreuve.

Quand ce dernier travail est terminé, il est relié en volume, et j'ose dire que, dans la Chambre des communes, aujourd'hui, pas un seul sur cinquante de ses membres n'a jamais eu besoin de le consulter sur quelque sujet que ce soit. C'est un supplément très incommode, parce qu'il n'est pas annexé au "Hansard" même. Vous êtes obligé de jeter les yeux sur un grand nombre de volumes avant de pouvoir mettre la main sur l'index analytique que vous cherchez; mais souvent, lorsque vous croyez l'avoir trouvé, vous vous apercevez que vous avez entre les mains l'index analytique du "Hansard" de deux ou trois années précédentes, et que cet index analytique n'est aucunement meilleur que celui contenu dans le volume régulier du "Hansard" de la même année. A mon avis le coût de

cet index analytique est tout simplement de l'argent jeté au feu.

L'honorable M. CLORAN: Ecoutez, écoutez.

L'honorable M. SPROULE: J'ai essayé alors de supprimer cette dépense, et je n'ai pu y réussir. Ceux qui sont chargés de ce travail ont trouvé dans la Chambre des communes quelques-uns de ses membres, qui se sont opposés à sa suppression. Le comité des impressions a recommandé que cet index fût discontinué à l'avenir; mais nous touchions à la fin de la session. Les membres du Parlement désiraient s'en aller le plus tôt possible, et, d'un autre côté, des objections furent soulevées en faveur de ceux qui étaient chargés de la préparation de cet index. Le résultat de cette opposition fut qu'une motion faite par sir Wilfrid, alors premier ministre, ou un de ses amis, obtint que cet index fût continué pour le présent, et on a continué à l'imprimer tous les ans depuis. La compilation de cet index et la traduction coûte \$1,500 par année.

L'honorable M. CLORAN: Plus que cela.

L'honorable M. SPROULE: Je parle de la compilation et de la traduction. L'année dernière, vu le désir de diminuer les dépenses du gouvernement, j'ai cru qu'il était de mon devoir, comme président de la Chambre des communes, de donner instruction que l'index analytique ne fût pas publié; mais ceux qui étaient auparavant chargés de cet ouvrage l'ont fait comme par le passé. Ils n'ont pu être payés régulièrement pour ce travail, parce que j'avais donné instruction au greffier des Communes et à l'imprimeur du Roi de ne pas accepter ce travail. Si ceux qui l'ont fait n'en ont pas été payés, ils essaient, sans doute, de l'être, et je crois qu'ils y réussiront. Cet état de chose est loin d'être satisfaisant.

Quant à la question des dépenses du Parlement, il y a un autre point à signaler. Dans plusieurs branches du service ce n'est pas la véritable autorité qui autorise les dépenses; mais un subalterne qui certifie que le travail a été fait. Le chèque est ensuite donné d'après ce certificat, et l'affaire se trouve ainsi réglée définitivement.

Ce genre d'administration est très défectueux, et c'est ainsi que l'on a opéré, ou que l'on opère encore, dans le cas que je viens de citer. Je n'en ai pas entendu parler durant la présente session; mais il s'agit, là, d'un service qui entraîne une dépense considérable que l'on pourrait supprimer, et qui ne l'a pas été, parce que le